République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 février 2024

Séance ordinaire du **06 février 2024** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 14
Absents : 01
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent

Date de convocation : 30 janvier 2024

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mme RIEUX Dominique.

3. Cimetière - Présentation du plan d'aménagement paysager

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'extension du cimetière, M. le Maire présente au Conseil Municipal, le plan d'aménagement paysager et de voirie ainsi que l'estimation du projet.

Le projet sera structuré par une allée centrale traversant l'ancien et le nouveau cimetière, une allée transversale et quelques petites allées. Les voies principales sont prévues en béton désactivé et les petites allées en béton lavé.
Entre les allées, des espaces pour de nouvelles tombes, une placette de cérémonie avec un petit pupitre en grès pour les éloges funèbres de l'officiant ainsi que de petits bancs, un puits de cendres (ancien puits du presbytère), un jardin du souvenir, un ossuaire.
Sont également prévus des emplacements pour des cavurnes et trois colombariums.
Le tout sera agrémenté par de nombreuses plantations d'arbres.
A l'entrée du nouveau cimetière, côté Gaensbuehl, un espace technique destiné aux poubelles et aux déchets végétaux.

La discussion est engagée.

M. Denis URBAN préconise d'agrandir l'entrée (2 m 40 envisagés) du nouveau cimetière pour permettre aux corbillards d'y pénétrer et d'accéder au plus près des tombes. Le Conseil Municipal est favorable à cette suggestion pour une ouverture à 3 m si c'est techniquement réalisable.

M. Denis URBAN demande s'il n'était pas possible de profiter de ces travaux d'aménagement de voirie et paysager pour restaurer l'allée pavée le long de l'église, en mauvais état et remplacer les pavés par du béton désactivé. M. le Maire n'est pas favorable à cette idée pour des raisons financières ; le projet tel que présenté étant déjà estimé à 160 000,- € HT, supérieur aux prévisions de la commune.

Les conseillers demandent s'il n'était pas envisageable de mettre de l'enrobé en lieu et place du béton pour les espaces voirie. M. Maire répond par la négative pour des raisons esthétiques.

Mme MOSCHLER Isabelle interroge sur la possibilité de réduire le coût du projet en priorisant les travaux et les aménagements.
M. le Maire rétorque que le projet a été imaginé par un professionnel en concertation avec la municipalité, un maître d'œuvre qui a réalisé déjà de nombreux cimetières.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240206-CM060220243-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024

Mme OFFENBURGER Céline recommande de créer des angles élargis à 45% au droit de la nouvelle entrée du cimetière lorsque le chemin rural en prolongement de la rue de l'Oelberg sera aménagé en rue dans un futur plus ou moins proche.

M. URBAN Denis préconise de réaliser un parking devant l'entrée du nouveau cimetière pour y garer les voitures afin de dégager et désengorger le centre du village lors des enterrements. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette idée.

Concernant la placette de cérémonie, M. URBAN Denis craint que si lors des funérailles il y a trop de monde, les personnes qui ne pourront être assises face au prêtre, tourneront le dos à celui-ci. Il suggère de positionner différemment les bancs prévus sur cette placette afin que le prêtre puisse faire face à l'ensemble des personnes présentes au cimetière.

M. le Maire propose de convoquer le maître d'œuvre et les Commissions Réunies pour une réunion de travail afin d'établir le projet d'aménagement définitif. Le Conseil Municipal approuve.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 19 février 2024
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.

Le secrétaire de séance,
M. MOSCHLER Vincent

MAIRIE D'INNENHEIM
67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim le 20 février 2024.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20240206-CM060220243-DE
Date de télétransmission : 20/02/2024
Date de réception préfecture : 20/02/2024